

Les structures de la normalisation aux niveaux national, européen et international

La normalisation s'est organisée à la fin du XIX^e siècle sur des bases nationales produisant des structures différentes d'un pays à l'autre, les Etats-Unis et le Japon ayant développé des systèmes sensiblement différents de ceux présents en Europe. Les organisations se trouvent aujourd'hui confrontées aux défis de la mondialisation et de la structuration de zones régionales de libre échange. Tour du monde.

**par Thierry Crignou,
Responsable du pôle relations
institutionnelles, Unité AFNOR
relations internationales**

La norme résulte de la coopération d'experts mis gratuitement à disposition par les industriels et les autres parties intéressées. Elle n'est donc pas rédigée par des spécialistes - ou des fonctionnaires - de la normalisation. Toutefois, elle se distingue d'autres spécifications techniques à la disposition des opérateurs socio-économiques par certaines caractéristiques de son processus d'élaboration : ouverture, transparence, impartialité, consensus, cohérence et disponibilité pour tous. Son existence repose donc sur celle

d'organisations capables de garantir le respect de ses valeurs en exerçant deux missions de base :

- la gestion cohérente et la diffusion des documents normatifs à tous les opérateurs socio-économiques intéressés ;
- le respect de procédures par l'intermédiaire de structures techniques *ad hoc*.

Ces missions peuvent être complétées par d'autres missions en aval, telle que l'aide à une bonne application des normes par des actions de formation et de conseil ou la certification de la conformité à la norme.

Les structures nationales en Europe

Les grands pays d'Europe, anciennement industrialisés, ont organisé progressivement leur système normatif au début du siècle dernier avec comme doyen, l'institut britannique BSI (British Standards Institution), créé l'année de la mort de la reine Victoria en 1901. La construction européenne a conduit également les pays ayant connu un décollage plus tardif à établir des structures partageant les mêmes principes. Aussi, l'ensemble des structures de normalisation de l'espace économique européen, et bientôt de l'Europe élargie, présentent des caractéristiques communes.

Elles bénéficient tout d'abord d'une reconnaissance spéciale par le marché. En effet, il existe une différence claire entre les organismes de normalisation formelle et les autres organismes pouvant rédiger des spécifications techniques ou professionnelles.

Elles bénéficient également d'une forme de reconnaissance par les pouvoirs publics, qui peut prendre des

formes très diverses selon les pays : service de l'Etat comme au Portugal, en Irlande ou au Luxembourg ; cadre réglementaire pour la normalisation comme en France, en Espagne, en Belgique ou en Autriche ; charte royale au Royaume-Uni ; relations contractuelles en Allemagne ; absence de liens formels pour les autres, mais toujours implication des pouvoirs publics qui participent aux instances dirigeantes et apportent une contribution financière.

La normalisation est normalement conduite par des organismes privés, à l'exception des trois pays cités ci-dessus. L'organisme est toujours un organisme à but non lucratif. C'est le plus souvent une association, comme en France (AFNOR). Ce peut être également des fondations ou des institutions équivalentes, comme aux Pays-Bas ou au Danemark.

Les structures de normalisation dépendent d'un organisme unique qui assure la cohérence de l'ensemble des activités, à l'exception des secteurs électrotechniques dont l'organisation est souvent antérieure et du secteur des télécommunications en raison du poids historique dans ce domaine des administrations et des grands opérateurs publics.

L'organisme national de normalisation est souvent au centre d'un réseau d'organismes sectoriels d'élaboration des normes. C'est le cas, en France, des 31 bureaux de normalisation, rattachés à des organisations professionnelles ou des centres techniques et financés par les entreprises et partenaires du secteur concerné. Des structures comparables existent dans les grands pays comme au Royaume-Uni (20), en Allemagne (15) ou en Italie (15) et dans d'autres pays tels que la Suisse, la Norvège, le

Les membres de l'ISO

			M € (1999)	Employés	Norm.	Certif. produits	Activités Certif. système	Autres
France	AFNOR	Association Française de Normalisation	80	605	X	X (filiale 100 %)		X (conseil, formation)
Royaume-Uni	BSI	British Standards Institution	312	4050	X	X	X	X (inspection, essais, formation, conseil)
Allemagne	DIN*	Deutsches Institut für Normung	91	727	X	X	X (filiale 50 %)	X
Italie	UNI	Ente Nazionale Italiano de Unificazione	14	124	X	X		X
Espagne	AENOR	Asociacion Espanola de Normalizacion y certification	32	296	X	X	X	X (essais, formation)
Pays-Bas	NEN	Nederlands Normalisatie-instituut	19	175	X			X

* y compris Beuth Verlag Source « Membres de l'ISO – Edition 2000 ».

Portugal ou la Finlande. Les cellules techniques de base de la normalisation prennent donc place dans ces organismes sectoriels.

Ces caractéristiques communes ne doivent pas faire oublier les différences de taille et de champ d'activité (voir le tableau ci-dessus).

Un organisme national européen se détache : la BSI. S'appuyant sur le développement considérable de son activité de certification système, elle a acquis « *Inspectorate* », société internationale d'inspection, spécialisée dans les cargaisons de navires, notamment pétroliers. Cela lui a permis de doubler sa taille et de s'offrir un réseau international.

BSI poursuit une stratégie mondiale :

- offre de services commerciaux à l'échelle planétaire (certification de systèmes, de produits - avec la *kitemark* - inspection, essais et, de manière plus modeste, formation et conseil) ;
- distributeur de référence des normes en version anglaise ;
- plate-forme internationale d'élaboration de référentiels (avec la rédaction du document OHSAS 18001, pour servir de base à une certification des systèmes de gestion de la sécurité et de la

santé sur les lieux de travail, réalisée avec la participation d'acteurs du monde entier).

A la demande du gouvernement britannique, l'activité normalisation semble être de plus en plus isolée des autres activités au plan des flux financiers tandis que le nom « BSI » couvre l'ensemble des activités.

DIN et AFNOR apparaissent de taille comparable avec, toutefois, des stratégies et des profils différents. Le DIN cherche à exploiter sa très forte position et reconnaissance sur le marché allemand. Il vise à devenir le fournisseur de référence de l'information technique dans les pays de langue allemande. La vente de normes et autres ouvrages, via sa filiale à 100 %

(Beuth Verlag), représente d'ailleurs près de la moitié de ses ressources. Il cherche dans ce but à se constituer une zone d'influence, au-delà des pays germanophones (Autriche et Suisse), dans les pays d'Europe centrale et orientale. Parallèlement, il développe son positionnement comme la voix des intérêts allemands sur la scène internationale et européenne de la nor-

malisation. AFNOR, quant à elle, tend à se positionner comme un prestataire de services dans ses différents métiers, tant normalisation que certification ou formation conseil pour la communauté nationale et, au-delà, les pays avec lesquels la France entretient des liens historiques.

AFNOR fait figure de challenger en Europe. Elle cherche à obtenir la taille critique ainsi que les ressources financières liées dans le domaine de la certification, en particulier, de système. Ce développement lui permet de se positionner sur la scène internationale comme leader du monde hispanophone. La politique active de l'Union européenne a conduit à modifier les structures

de normalisation des pays candidats à l'adhésion. Depuis dix ans, ces pays ont

abandonné des structures de normalisation d'Etat produisant des normes obligatoires pour évoluer vers des systèmes de normalisation volontaire qui, progressivement, se dégagent du giron de l'Etat.

Les structures de normalisation sont le reflet des structures politiques et cultu-

AFNOR se positionne sur la scène internationale comme leader du monde hispanophone

relles des pays. Elles diffèrent d'une grande zone économique et culturelle à l'autre. Ainsi, les Etats-Unis et le Japon ont développé des systèmes sensiblement différents de ceux présents en Europe.

Les structures de normalisation aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis, les spécifications techniques disponibles prennent leur valeur en fonction de leur aptitude à répondre aux besoins du marché. Il existe donc un continuum entre les spécifications proposées par des regroupements d'entreprises et celles présentant des garanties suffisantes pour être considérées comme des normes. L'administration américaine n'entend pas jouer de rôle de régulation sur le « marché » des spécifications techniques, mais a tendance à rédiger, pour ses besoins, ses propres spécifications. Le résultat est l'existence d'un très grand nombre d'organisations à activité de normalisation, estimé à environ 600. Parmi celles-ci, une vingtaine d'organismes, constitués le plus souvent dans la seconde partie du XIX^e siècle, représente 80 % des normes mises à disposition du public. On peut distinguer trois grandes catégories :

- les associations professionnelles regroupant les entreprises d'un même secteur et pour lesquelles la normalisation représente une activité marginale ; certaines ont cependant une grande influence dans leur secteur comme l'AIA (*Aerospace Industries Association of America*) avec, notamment, les normes NAS pour les éléments de fixation ou l'API (*American Petroleum Institute*) dans le domaine des équipements pétroliers ;
- les sociétés professionnelles et scientifiques qui regroupent des individus d'une profession spécifique, généralement dans le domaine des métiers d'ingénieurs ; ces organisations sont généralement très dépendantes des ventes de normes et des prestations associées ; prend place dans cette catégorie, par exemple, l'ASME (*American Society of Mechanical Engineers*) qui, avec 4000 membres, est mondialement célèbre pour son « *Boiler and Pressure*

Vessels Code » (Code des chaudières et des récipients à pression) et son « *Escalator and elevator code* » (Code des escalators et des ascenseurs) ; un logo est également associé au respect de ces codes ; on peut également citer la SAE (*Society of Automotive Engineers*) qui, avec ses 14 000 membres, a des activités dans les domaines automobile et aéronautique ; - les organisations spécialisées dans le développement de normes qui constitue leur activité principale ; elles sont essentiellement financées par la vente de normes et des prestations associées, les cotisations étant souvent faibles, favorisant ainsi les participations à titre individuel ; la plus importante d'entre elles est l'ASTM International (*American Society for Testing and Materials*) qui compte environ 200 employés et 30 000 membres, dont 4 000 étrangers ; elle a une vocation généraliste et a publié des normes notamment dans le domaine des jouets, des matériaux ou des dispositifs médicaux ; un autre exemple est constitué par les UL (*Underwriters Laboratories*) actifs dans le domaine de la sécurité électrique et qui ont développé une marque pour l'enregistrement, la classification, la reconnaissance ou la certification de produits.

Cette organisation très sectorielle avec des recouvrements qu'il est difficile d'identifier pour un regard étranger, ne bénéficie pas d'une réelle structure centrale. Certes, il existe depuis 1918 un institut national américain des normes, l'ANSI (*American National Standards Institute*). Mais l'ANSI est un organisme de taille relativement modeste, avec environ 80 personnes et un budget de 16 millions de dollars, qui se présente comme une fédération privée regroupant de multiples sociétés et organisations. A côté d'activités d'accréditation d'organismes certificateurs, l'ANSI a trois missions en matière de normalisation :

- accréditer les organismes de normalisation américains selon ses directives ; environ 175 organismes sont accrédités, dont tous les principaux organismes cités plus haut ;
- entériner comme norme américaine ANS (associé souvent au sigle de l'organisme d'origine) des normes déve-

loppées par des organismes qu'il a accrédités (l'ANSI ne développe pas de normes propres) ;

- représenter les intérêts américains au sein des organisations internationales de normalisation et au sein des structures de coopération régionales normatives.

Une vision structurée du monde de la normalisation ne prédomine donc pas et la coexistence d'organismes concurrents est perçue comme saine dans une économie de marché. Aussi, appuyés sur le plus grand marché et la première économie du monde, plusieurs des organismes américains se posent en organisme international, comme le démontre le changement de nom : l'ASTM en ASTM International. Une telle vision explique un engagement relativement faible dans les organismes internationaux de normalisation.

Jusqu'à une époque récente, l'administration américaine avait peu de liens avec l'ANSI. La situation semble en train d'évoluer. L'ANSI a transféré son siège de New York à Washington et a reçu en 2000, pour la première fois, une subvention publique. Il a également signé un protocole d'accord avec le NIST (*National Institute for Standards and Technology*). Cette coopération avec la sphère publique a été poussée par l'adoption, en 1995, du NTTA (*National Technology Transfers Act*) qui enjoint aux agences fédérales d'appuyer leur action de manière privilégiée sur les normes volontaires.

L'ensemble de ces évolutions a fait l'objet d'un débat public en 1999 et 2000 et s'est traduit par l'adoption, par l'ANSI, d'une stratégie nationale de normalisation dont les trois éléments clés sont :

- renforcer la légitimité des organismes américains ;
- accroître la coopération entre les secteurs privés et publics ;
- promouvoir les intérêts et la vision des Etats-Unis au plan international.

Les structures de normalisation au Japon

A l'opposé, les structures japonaises de normalisation montrent l'étroite intrication de la politique publique et des intérêts économiques. Le système offi-

ciel de normalisation est coiffé par le METI, ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie, puisque le processus formel d'adoption de normes japonaises est mené par le JISC (*Japanese Industrial Standards Committee*). Le

JISC, institué après la dernière guerre mondiale, est un comité regroupant les principales parties prenantes au système de normalisation japonais et son secrétariat est assuré par l'AIST (*Agency of Industrial Science and Technology*), agence dépendant du MITI et dont le département « normes » regroupe un peu plus d'une centaine d'employés. Pour qu'un projet de norme puisse passer par le processus de validation formel, il doit être présenté par le ministère compétent. Les comités techniques et les « *divisional Councils* » examinent et entérinent les projets de normes. Ce rôle de l'administration s'explique en partie par l'usage qui est fait de ces normes formelles. Car, si les 9 000 normes JIS sont volontaires, plus de 5 000 d'entre elles sont citées dans des réglementations.

Si le processus de validation est étroitement piloté par l'administration, le processus d'élaboration est, quant à lui, largement ouvert. On estime environ à 200 les associations qui élaborent des normes professionnelles (évaluées à environ 5 000). Toutefois, un organisme joue un rôle particulier en amont et en aval du processus officiel de normalisation. Il s'agit du JSA (*Japanese Standardisation Association*). Cette association à but non lucratif emploie environ 240 personnes et a son siège à Tokyo. Son budget s'élève à 10 482 millions de yens (soit 90 M €). Le JSA a une double mission :

- développer des projets de normes et apporter son assistance à des associations industrielles pour le développement de normes ;
- mettre à la disposition du public les normes JIS que le JSA publie et vend (environ 70 % de ces dernières sont disponibles en anglais).

Le JISC assure la représentation du Japon dans les organisations internationales et régionales de normalisation.

Toutefois, le JSA peut se voir confier le secrétariat de comités techniques (TC) ou de leurs sous-comités (SC) de l'ISO ou de la CEI. Jusqu'à présent, le Japon avait une très faible implication dans ces instances, estimant que des normes

Les structures japonaises de normalisation montrent l'étroite intrication de la politique publique et des intérêts économiques

purement japonaises devaient prévaloir sur son territoire et que ses entreprises étaient prêtes à utiliser les normes internationales ou autres utilisées sur les marchés étrangers. La stratégie japonaise de normalisation adoptée en septembre 2001 semble revenir sur cette vision duale en soulignant les difficultés rencontrées par les entreprises japonaises pour s'adapter aux normes ISO 9000 première version à laquelle le Japon avait peu participé.

Le système de normalisation japonais est prolongé par un système de certification de produit de conformité aux normes organisé par les pouvoirs publics. Près de 700 catégories de produits sont concernées et 15 330 licences accordées (dont seulement 350 à des étrangers). Ce système de certification, bien que volontaire, est souvent nécessaire pour avoir accès au marché japonais.

Des réflexions sont en cours au Japon pour s'aligner sur un modèle plus proche de l'Europe, qui transformerait le JSA en un véritable institut de normalisation. La Corée partage à ce jour avec le Japon un modèle d'organisation similaire.

Les structures internationales de normalisation : l'ISO et la CEI

Il n'existe pas au plan mondial de définition reconnue de la normalisation internationale qui permette d'identifier des organismes internationaux de normalisation de façon incontestée. Certes, l'Organisation mondiale du

commerce, dans le cadre de son accord sur les obstacles techniques au com-

merce, a défini des principes pour le développement de normes internationales : transparence, ouverture, impartialité et consensus, efficacité et pertinence, cohérence et prise en compte des intérêts des pays en développement. Toutefois, elle n'entend pas établir de listes de normes ou d'organismes. De l'avis général, de nombreux organismes, notamment intergouvernementaux, produisent des normes internationales telles que le Codex Alimentarius, la Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies, l'Organisation internationale de métrologie légale... Le propos sera limité ici au système international appuyé sur les structures de normalisation nationale décrites ci-dessus. Ce système est constitué de l'ISO, Organisation internationale de normalisation, et de la CEI, Commission électrotechnique internationale. On y ajoute fréquemment l'UIT, Union internationale des télécommunications, de nature différente, puisqu'agence spécialisée des Nations-Unies et qui, en conséquence, ne sera pas décrite.

L'ISO a été créée en 1947 afin de favoriser le commerce mondial des marchandises et des services. Elle est basée à Genève et a une vocation générale. Elle est organisée comme une fédération d'organismes nationaux de normalisation. Elle regroupe, en janvier 2002, 143 comités membres à raison de un par pays, dont 93 comités membres pleins, 36 comités membres correspondants de pays en voie de développement et 14 membres abonnés de pays à économie très limitée. Ses instances dirigeantes sont composées d'une Assemblée générale qui se réunit normalement chaque année et d'un Conseil composé de 18 membres élus. Parmi ces derniers, les cinq organismes, dont AFNOR, qui contribuent le plus à l'activité de l'ISO, bénéficient d'un siège permanent. L'ISO est constituée à la fois d'un secrétariat central comprenant environ 165 personnes avec un budget de 30 millions de francs suisses et du réseau de ses

comités membres assurant le secrétariat des 186 comités techniques (TC)

L'ISO a été créée en 1947 afin de favoriser le commerce mondial des marchandises et des services

réunissant dans leurs sous-comités (SC) et groupes de travail plus de 30 000 experts du monde économique. Les normes sont adoptées selon le principe d'un pays, une voix (une majorité de 75 % est requise). Il existe, au début de 2002, environ 13 550 normes ISO consacrées principalement à des aspects de terminologie, d'essais et couvrant très peu de spécifications de produits. L'aspect quantitatif ne doit cependant pas faire oublier la place éminente des normes ISO dans le domaine du management de système (séries ISO 9000, management de système de la qualité, et séries 14 000, management de systèmes environnementaux) et de l'évaluation de la conformité. L'Europe a, depuis l'origine, fait le choix d'une normalisation compatible avec la normalisation internationale. Ainsi, les instituts européens tiennent 63 % des secrétariats de TC et SC (AFNOR en assurant, à elle seule, 12 %).

L'activité de normalisation est une composante nécessaire pour le développement des industries de réseau. Chacune a créé ses structures afin d'assurer la compatibilité et l'interopérabilité indispensable à leur activité (avec, par exemple, l'Union internationale des chemins de fer, UIC, l'Union internationale des télécommunications, UIT, l'Union postale universelle, UPU...) Aussi la normalisation électrique s'est-elle organisée sectoriellement dès la fin du XIX^e siècle et a créé, dès 1906, la CEI (Commission électrotechnique internationale). Fédération d'organismes nationaux comme l'ISO, elle compte 61 comités membres dont 9 associés (proches du statut d'observateur), essentiellement de pays développés. L'UTE, Union technique de l'électricité et de l'électronique, bureau de normalisation, y représente la France et contribue à 5 % de son budget (l'Europe représentant 44 % des cotisations). Afin d'élargir sa couverture géographique, la CEI a créé le statut d'affilié, gratuit, qui peut conduire à celui de membre à part entière, et a décidé d'ouvrir deux représentations régionales (aux Etats-Unis et à Singapour) à côté de son siège à Genève. Ses modalités d'organisation sont proches de celles de l'ISO (conseil et comité de direction) avec toutefois une

prise en charge plus directe par les industriels des travaux de normalisation. La CEI compte au total 179 comités techniques et sous-comités. Son bureau central compte environ 120 personnes et a un budget de 20 millions de francs suisses. La CEI a publié, fin 2001, 4 820 documents normatifs. A l'inverse de l'ISO, la CEI a une tradition de normalisation des produits. Elle a également développé des activités importantes dans le domaine de l'évaluation de la conformité au travers du programme OC. Le programme OC vise la reconnaissance réciproque de résultats d'essais entre organismes de certification, dans le domaine des appareils électriques et électroniques à usages domestiques et analogues. Ce programme vise à être étendu à la certification de produits et à celle des produits destinés à être utilisés en atmosphère dangereuse.

Les structures régionales européennes de normalisation : CEN, CENELEC, ETSI

La normalisation régionale est postérieure à l'émergence de la normalisation internationale. Elle prend ses racines dans le développement des échanges régionaux et s'est développée au cours des années 1960. Aujourd'hui, les structures existantes fonctionnent principalement comme des enceintes d'échanges d'information et de concertation. On peut citer par exemple : la COPANT, Commission panaméricaine de normalisation technique (créée en 1961 - 26 membres), l'ORAN, Organisation régionale africaine de normalisation (25 membres), l'AIDMO, Organisation arabe de développement industriel et des mines (créée en 1968 - 21 membres), l'ACCSQ, Comité consultatif de l'ANASE pour les normes et la qualité (10 membres), ou le PASC, Pacific Area Standards Congress (créé en 1973 - 21 membres). Une seule région s'est réellement dotée à ce jour d'un véritable système régional : l'Europe. Créées en 1961, ses

structures de normalisation n'ont décollé qu'à la fin des années 1980, suite à la décision de la Communauté européenne d'appuyer sur la normalisation sa politique en faveur de la libre circulation des marchandises. Trois organismes constituent le système européen de normalisation : le CEN (Comité européen de normalisation) à vocation générale, le CENELEC (Comité européen de normalisation électrotechnique) dont le domaine est limité à l'électrotechnique, et l'ETSI (*European Standards Telecommunication Institute*), spécialisé dans les télécommunications. Tous trois ont mis en place des systèmes de liaison formelle avec la Commission européenne au travers du statut de conseiller et de la signature d'un protocole d'accord posant les fondements de leurs relations.

Le CEN et le CENELEC partagent des modes d'organisation et de fonctionnement proches de ceux de l'ISO et de la CEI. Ils s'en distinguent par la discipline renforcée, acceptée par les organismes nationaux de normalisation qui s'obligent à adopter en normes nationales les normes européennes, en retirant toute norme divergente préexistante, et s'interdisent de conduire des travaux sur des sujets inscrits au programme de travail européen.

L'ETSI a adopté des modalités d'organisation et de fonctionnement radicalement différentes. Il s'est constitué en véritable institut européen de normalisation, affranchi des structures nationales, bien que les organismes nationaux continuent d'accepter quasi unilatéralement les disciplines mentionnées ci-avant. Le succès du GSM a conduit l'ETSI à s'engager dans une voie de reconnaissance mondiale et à élargir sa base au-delà de l'Europe, sur le modèle des grands organismes américains.

Le CEN est le plus important des trois. C'est une association internationale privée, de droit belge, à but non lucratif, dont le siège est à Bruxelles. Ses membres sont des organismes nationaux de normalisation à raison d'un par pays (AFNOR est le membre français).

Ils sont aujourd'hui 20 (15 de l'Union européenne, 3 de l'AELE, Association européenne de libre échange, ainsi que la Tchéquie et Malte). Ce nombre devrait atteindre dans les années prochaines le chiffre de 30 pour accueillir les pays aujourd'hui candidats à l'Union européenne. Ceux-ci sont d'ores et déjà associés au fonctionnement du CEN par le statut d'affilié, offrant un statut d'observateur classique et donnant accès aux travaux techniques. Le CEN compte, début 2002, 13 membres affiliés. Le CEN a souhaité également élargir sa base européenne en instituant des membres associés, organisations représentatives au niveau européen des intérêts économiques et sociaux ayant un intérêt légitime dans la normalisation européenne (actuellement au nombre de sept). Les structures dirigeantes, Assemblée générale et un Conseil d'administration, regroupent les 20 membres nationaux.

Le CEN est composé d'un Centre de management du CEN (CMC), établi à Bruxelles et comptant près de 100 personnes avec un budget de 10 millions d'euros et du réseau de ses 20 comités membres.

Le CMC est chargé de fournir un soutien aux instances politiques et stratégiques, de suivre l'avancement des travaux et d'assurer la gestion administrative de la procédure d'adoption. Le réseau des comités membres assure le secrétariat administratif des différentes instances techniques (269 TC) et organise la représentation des intérêts nationaux dans ces instances ainsi que la procédure de validation nationale au travers de l'enquête publique. Au total, selon une étude récente commandée par le CEN, 65 000 experts concourent aux travaux du CEN dont 20 000 directement. Le système du CEN s'appuie également sur des organismes associés chargés de développer des projets de normes dans des domaines particuliers, notamment dans les domaines aéronautiques

(AECMA) et de la sidérurgie (ECISS). Au total, le CEN a publié, fin 2001, 6 800 normes européennes.

Le CENELEC est également une association internationale de droit belge à but non lucratif, créée en 1959, dont le siège est à Bruxelles, et dirigée par une Assemblée générale regroupant les 20 organismes nationaux de normalisation membres (UTE étant le membre français) et un Conseil d'administration, plus réduit. Le CENELEC accueille également en son sein 31 partenaires coopérants, organisations suffisamment représentatives à l'échelon européen. Il compte 14 membres affiliés identiques à ceux du CEN, augmenté de l'Ukraine. Le secrétariat central basé à Bruxelles compte environ 31 personnes. Environ 35 000 experts participent aux travaux du CENELEC. Le CENELEC a assez peu de travaux propres et assure principalement la reprise uniforme à travers l'Europe des normes de la CEI. En effet, fin 2000, 66 % des 3 633 normes publiées étaient identiques à celles de la CEI.

L'ETSI, association française de la loi de 1901 et dernier-né des organismes européens de normalisation, a été créé en 1988 à l'initiative de la Conférence européenne des Postes et Télécommunications (CEPT). Ses membres sont directement les parties concernées originaires des pays de la CEPT (soit l'Europe géographique). Ils sont, fin 2001, 653 originaires de 35 pays. Afin d'acquérir une légitimité mondiale, l'ETSI propose également un statut de membres associés aux parties originaires de pays non européens. Fin 2001, ils étaient 174, originaires de 19 pays, à bénéficier, depuis 2000, de droits proches de ceux des membres. Les membres sont répartis en cinq catégories : fabricants (52 %) ; opérateurs de réseau public (15 %) ; administrations (7 %) ; utilisateurs (3 %) ; fournisseurs de service privés, organismes de recherche et autres (23 %).

L'association est administrée par une Assemblée générale et un Conseil d'administration comprenant 27 membres. Les décisions sont prises par vote pondéré des membres. Certains sujets essentiellement en rapport avec la politique européenne sont réservés au seul vote des membres à part entière. Les décisions les plus importantes comme l'adoption de normes européennes sont prises sur une base nationale (AFNOR assure alors le secrétariat de la commission française chargée de déterminer le vote national). Le secrétariat de l'ETSI, basé à Sophia Antipolis en France, comprend environ 130 personnes. Les travaux sont organisés directement par les membres de l'ETSI. 3 500 experts participent aux travaux de l'ETSI qui a adopté quelque 8 300 documents (chiffre difficilement comparable à ceux de CEN et CENELEC, dans la mesure où les versions antérieures d'un document ne sont pas retirées). ETSI semble se détourner de l'élaboration de normes européennes formelles puisque, depuis deux ans, il produit plus d'autres documents que de normes européennes.

La dimension internationale et régionale des organismes de normalisation

Le tournant de ce siècle voit une redéfinition importante du rôle des structures de normalisation. Devant la mondialisation croissante, les opérateurs économiques revendiquent des référentiels mondiaux et des services globaux. Dès lors, deux voies s'ouvrent aux organismes de normalisation, qu'on peut retrouver en filigrane de toutes les stratégies développées : obtenir une reconnaissance mondiale de ses normes et services associés ou valoriser son savoir-faire au sein de structures régionales ou internationales, afin d'assurer un fonctionnement efficace de celles-ci et une bonne prise en compte des intérêts nationaux. AFNOR a clairement choisi cette seconde voie. ●